



MAISON DE L'ARTISAN



N° 1792 - 03/08/2023

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 :

- BATIMENT : Vague de chaleur, vigilance !

Page 4 :

- Nos formations à venir à la Maison de l'Artisan

Jean Alsina : Le courage en héritage.



Jean Alsina était une énergie. Tous ceux qui l'ont côtoyé le disent, l'homme semblait infatigable et sa vie sera faite de défis relevés et de combats, jusqu'au bout. Installé au début des années 70 comme prothésiste dentaire, il n'aura eu de cesse de prendre des responsabilités, dans des associations sportives, caritatives, des clubs affaire, mais surtout dans l'Artisanat.

Plus que les honneurs, Jean Alsina cherchait à faciliter la vie de ses semblables, les artisans, dont le reste de la société faisait alors peu de cas.

C'est sous son impulsion que sera créé le cabinet d'expertise-comptable AGC CESAME ; que les artisans disposeront d'une véritable médecine du travail, et que

la Maison de l'Artisan prendra vraiment forme.

Ici, personne n'a oublié ce que nous lui devons. A la tête de la Chambre des Métiers, il imposera son style, rugueux pour la défense des intérêts des artisans, affable une fois la négociation bouclée. Il était de ceux qui, pour se faire respecter, savaient qu'il ne fallait jamais faire de courbettes. Il aura exercé tant de postes qu'il est impossible d'en faire vraiment la liste ; à chaque fois, il sera réellement aux manettes, faisant avancer les dossiers, ne supportant pas l'immobilisme et les blocages, toujours cette fameuse énergie. Nous étions avec lui il y a quelques mois, pour le prix de l'apprentissage remis avec le Rotary club de Perpignan Agly, un prix qui portait son nom et qui symbolisait toute son implication pour les métiers et la jeunesse.

Il nous quitte à 81 ans, et nous pensons bien entendu à sa femme, à ses enfants, cette famille tellement liée à l'Artisanat. Nous sommes à présent nous aussi les héritiers de Jean Alsina. En partant il nous lègue un peu de son courage et de sa pugnacité, il nous revient maintenant de faire perdurer cet héritage et de transmettre une certaine idée de l'Artisanat aux nouvelles générations.



Jean Alsina (avec la cravate) lançant les travaux de la Maison de l'Artisan



Michel Bruzi, J.L Garrigue, François Calvet et Patrick Pardo écoutant Jean Alsina



Vague de chaleur : ATTENTION, une vigilance particulière s'impose !

Ce bref article rappelle les gestes de prévention indispensables à adopter lors d'épisodes caniculaires et de fortes chaleurs sur les chantiers.

Durant l'été, la France va connaître comme chaque année un épisode de chaleur important.

Dans le bâtiment, ce type d'épisode n'est évidemment pas anodin pour la santé des travailleurs.

En effet, il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires sur les chantiers afin de protéger vos salariés et de respecter votre obligation de santé-sécurité.



CONNAITRE LES BONNES PRATIQUES

- Vérifier quotidiennement les conditions météorologiques et suivre les bulletins d'alerte
- S'hydrater régulièrement (3L d'eau fraîche par jour et par personne)
- Aménager les horaires et rythmes de travail (privilégier le travail aux heures les plus fraîches et les moins ensoleillées)
- Réaliser des pauses de récupération régulières, notamment dans les locaux ventilés
- Réaliser les tâches lourdes tôt le matin, limiter le travail très « physique » pendant les heures les plus chaudes et utiliser des aides à la manutention
- Porter des vêtements couvrants mais légers et de couleurs claires
- Se couvrir la tête et la nuque et penser à la crème solaire.

AVOIR LES BONS GESTES

En cas de coup de chaleur (propos incohérents, grande fatigue, vertiges, nausées, soif intense, fièvre...) :

- Mettre la personne à l'ombre
- Retirer ses vêtements superflus
- Ventiler et rafraîchir la personne
- Appeler les secours (15, 18).



Annonces Légales

Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 Novembre 2021 du Ministère de la culture.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société par Actions Simplifiée immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, dénommée « EYNMEN », au capital de 9 000 €, ayant pour objet, l'acquisition de tous terrains et leur aménagement en terrains à bâtir, la cession de tous terrains, la cession des parcelles loties après les opérations de lotissement, la promotion immobilière, l'aménagement, la vente et l'exploitation de tous immeubles, en tout ou partie, l'activité de marchand de biens, l'accomplissement de toutes recherches et études de réalisations immobilières ; son siège est à PERPIGNAN (66000) – 19 Espace Méditerranée ; ont été nommés pour une durée indéterminée : M. Jérôme ESTANIE demeurant à PERPIGNAN (66000) – 27 Avenue Jules de Carsalade Dupont en qualité de Président et M. Mathieu PUIG demeurant à PERPIGNAN (66000) – 12 Rue Saint Amand et M. Olivier XATART demeurant à PERPIGNAN (66000) – 1 Avenue des Palmiers, en qualité de Directeurs Généraux.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte.

Toute transmission de titres quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, donné par décision collective extraordinaire des associés.

Pour avis,
Le Président.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

Suivant acte SSP électronique du 17/07/2023 enregistré au SPFE PERPIGNAN 1 le 20/07/2023 Dossier 2023 00045438 réf. 6604P01 2023 A 02464, la société « ILLE AUTO », SARL au capital de 7 622,45 € dont le siège social est à ILLE SUR TET (66130) Centre Commercial du Ribéral, Parc d'activités Camp,

A cédé à la société « CATALOGNE AUTOMOBILES », SARL au capital de 5 000 € dont le siège social est à 3 Camp Llarg, Centre Commercial du Ribéral, 66130 ILLE-SUR-TET sous le numéro 953 650 223, représentée par M. William DIOGO, gérant,

Un fonds de commerce de mécanique générale pour tous véhicules à moteur neufs ou d'occasion ainsi que toutes pièces détachées pour ces véhicules, la réparation, la location de tous véhicules à moteur, réparation de la carrosserie de tous véhicules y compris la peinture, vente de véhicules neufs et d'occasions exploité à ILLE-SUR-TET (66130) Centre Commercial du Ribéral, Parc d'activités Camp Llarg, pour lequel le VENDEUR est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 344 093 372, moyennant le prix de 160 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 110 000 € et au matériel pour 50 000 €.

Le transfert de propriété a été fixé au 17/07/2023 et l'entrée en jouissance au 18/07/2023 à 8h00.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au domicile élu, le Cabinet d'Avocats de la SAS RESOLVANCE AVOCATS, pris en la personne de Maître Marie-Françoise ABOUSAÏD dont le siège social est à PERPIGNAN (66000), 16 Avenue Pierre Cambres, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, l'acquéreur

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

**SCI PASQUIER-FERRA
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL DE 2 000 €
SIÈGE SOCIAL : 19 CAMI DE LA SERRA
MONTEZE
CENTRE MÉDICAL
66370 PEZILLA-LA-RIVIERE
813 390 135 R.C.S. PERPIGNAN**

Aux termes d'une délibération en date du 12.07.2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire :
- a décidé et réalisé une augmentation de capital de 10 euros par apport en numéraire pour le porter de 2 000 euros à 2 010 euros, par création d'une part sociale nouvelle ; en conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié ;
- a décidé de modifier la dénomination sociale en « SCI PASQUIER-FERRA-DESRUES » à compter du 12 juillet 2023 ; en conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié ;
- a nommé Madame Jennifer DESRUES cogérante de la Société à compter du 12 juillet 2023.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN.

La Gérance.



**MAISON
DE
L'ARTISAN**

La caution
des professionnels
SOCAMA

BANQUE POPULAIRE
DU SUD **+X**

MAAF **PRO**

AG2R LA MONDIALE

ViaSanté
MUTUELLE

Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

AGC CESAME

**Comptabilité
Gestion
Paie**

Partenaire des artisans
depuis 1988

Pour nous contacter :

Tél : 04 68 56 42 20

Mail : contact@upa66.fr



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

→ Recyclage AFGSU2 : **12 Septembre 2023 NOUVELLE DATE !**

- Boulangers/Pâtisseries:

→ BUCHES : **2-3 Octobre 2023** (animé par le MOF Christophe REDHON)

→ Petits gâteaux & gâteaux de voyage : **30-31 Octobre** (animé par le MOF Jérôme CHAUCESSE)

- Coiffure:

→ Coupes au ciseaux sur cheveux secs : **30 Octobre 2023** (animée par J-M FARETRA)

→ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Esthétique:

→ Restructuration des sourcils : **25 Septembre 2023** (animée par Amandine SALES)

→ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**

→ Développer son chiffre d'affaires : **06 Novembre 2023**

- Taxis:

→ Formation Mobilité : **21 - 22 Septembre 2023**

→ Formation Continue : **26 - 27 Septembre 2023**

→ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

→ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**

→ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **Nous contacter**

- Bâtiment :

→ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **20 au 22 Septembre 2023**

→ QUALIPAC : **25 au 29 Septembre 2023**

→ QUALIPV ELEC : **28 au 30 Septembre 2023**

→ AIPR : **02 Octobre 2023**

→ QUALIBOIS AIR : **02 au 04 Octobre 2023**

→ Manipulation fluides frigorigènes : **09 au 13 Octobre 2023**

→ QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023**

→ Habilitation élec B2V-BR-BC : **25 au 27 Octobre 2023**

→ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

→ Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**

→ QUALIPV BAT : **14-16 Novembre 2023**

→ FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**

→ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **01 Décembre 2023**

→ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **Nous contacter (nouvelles dates à venir)**

→ Dépannage CLIM : **Nous contacter**

→ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **Nous contacter**

→ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **Nous contacter**

→ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**

→ ISOLATION par soufflage : **Nous contacter**

→ Réglementation GAZ : **Nous contacter**

→ HANDIBAT : **Nous contacter**

- Toutes professions :

→ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :

- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**

- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

Petites Annonces

APPRENTISSAGE

→ JH 17 ans, sérieux et motivé, actuellement en CAP 1^{ère} année en Bijouterie Joaillerie à Graulhet prêt de Toulouse, recherche maître d'apprentissage sur les Pyrénées-Orientales.

Contact 07 82 55 26 29

→ JH 16 ans CAP Boulanger en juin 2023, cherche maître d'apprentissage Pâtisseries sur Perpignan / Cabestany

Contact : 06.16.18.43.80

→ JH 15 ans recherche apprentissage pour la rentrée de septembre pour un CAP ELECTRICIEN, Secteur Toulouges et environs : déplacement en scooter sera inscrit au CFA du Bâtiment / Perpignan. Scolarisé jusqu'en 3^{ème} générale. Contact : 06 52 51 55 30.

→ JF 16 an sérieuse et motivée cherche un Institut de Beauté pour effectuer un CAP Esthétique d'1 an avec le GRETA à partir de septembre 2023.

Contact : 07.66.39.09.59

EMPLOI

→ Cherche contrat temps complet ou temps partiel à compter du 1er octobre, secteur St Esteve et alentours. 6 ans d'expérience dans le taxi.

Contact : 06.74.32.84.39

→ Salon de Coiffure à Elne cherche BM - ou BP pour septembre.

Contact : 04.68.22.12.91

VENTE

→ Vds fonds de commerce, Coiffure Homme - Barbier Cause départ à la retraite, tenu 40 ans. 21 m², deux postes de travail, ouvert à l'année. Situé sur une avenue passagère avec parking à 300 m de la plage dans la première station balnéaire du Roussillon.

Prix du fonds : 48 000€

Loyer mensuel : 700€ hors charges

Tel : 06 86 94 54 96

→ Vds salon de coiffure mixte à Estagel cause retraite. Bien situé centre village. Salon 25 m² +dépendance 35m². Tél : 06 32 18 88 40.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 3^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires